

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

\$TITRE\_CONTACT\$ \$NOM\_CONTACT\$ \$PRENOM\_CONTACT\$

Situation matrimoniale .....

Demeurant \$ADRESSE\_CONTACT\$

\$CP\_VILLE\_CONTACT\$

### LE CONSEILLER

....., Conseiller en Gestion de Patrimoine, représentant le cabinet CPC & Associés, immatriculé au RCS de Saint-Étienne sous le numéro 483 359 469, dont le siège social est situé 9 Esplanade Bénévent 42 000 Saint-Étienne, et immatriculé à l'ORIAS sous le n°07028648, en qualité de Conseiller en Investissements Financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et courtier en assurance

Cher(e) Client(e),

**Le présent document constitue la carte d'identité de notre cabinet et vous est remis conformément aux dispositions de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L521-2 du code des assurances. Il vise à vous présenter l'organisation du cabinet, sa méthodologie de travail, les différents statuts détenus, les autorités contrôlant notre activité et les informations relatives à l'assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite. Nous vous communiquons ce document lors de notre entrée en relation et vous adresserons régulièrement, au gré des mises à jour qui pourront être effectuées.**

## NOS STATUTS REGLEMENTÉS & NOS PARTENAIRES

Vous trouverez ci-dessous la liste des habilitations, par statut réglementé, détenues par le Cabinet ainsi que la liste des principaux partenaires. Sur simple demande, vous pourrez obtenir communication du nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord.

Statut réglementé	N° et catégorie d'enregistrement sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ( <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a> )	Informations et principaux partenaires
Conseil en investissements financiers (CIF) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF	N°07028648 et adhérent ANACOFI CIF association agréée par l'AMF (17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> )	Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : <b>Ecofip, Inter Invest, Star Invest, Sigma Gestion, ACG Management, Alto Invest, Conseil Plus Gestion, Nextstage AM, Entrepreneur Venture, Apicap, Inocap</b>
<p>En vertu de notre statut de CIF non indépendant, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et notre cabinet pourra percevoir des rémunérations et rétrocessions de la part de ses partenaires financiers dès lors que ces rémunérations participent à une amélioration du service fourni au client et ne nuisent pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.</p> <p>Les modalités de rémunération de notre cabinet vous seront communiquées de manière détaillée dans la lettre de mission que nous devons signer ensemble préalablement à la réalisation de toute prestation.</p> <p>L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF et l'association professionnelle CIF.</p>		
Intermédiaire en opérations de Banque et services de paiement (IOBSP)	N°07028648 immatriculé dans la catégorie de courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP)	Établissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : <b>Néant</b> Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : <b>Néant</b> Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : <b>Néant</b> Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : <b>Néant</b> Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.
Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers	Notre cabinet <b>ne propose pas</b> de service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers.	
Intermédiaire en assurances	N°07028648 immatriculé dans la catégorie de : <b>Courtier en assurances catégorie « b » au sens de l'article L521-2 du Code des assurances n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.</b>  Niveau II au sens de l'article L521-4 du Code des Assurances proposant un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer, lorsque cela est possible, au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et besoins.	Nom des principales compagnies d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille : <b>ODDO BHF, Suravenir, Vie Plus, UAF LIFE PATRIMOINE, GENERALI, CARDIF, INTENCIAL, SWISS LIFE.</b>  Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : <b>Néant</b>
<p>Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). ACPR : 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09 (<a href="http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html">www.acpr.banque-france.fr/accueil.html</a>)</p>		
Intermédiaire en transactions immobilières	Cartes de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4202 2018 000 028 542 et n°CPI 4202 2018 000 028 573 délivrées par la CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur	Domitys Invest, La Française AM, Nexity, PERL, COGEDIM, CIR, CERENICIMO, Bouygues Immobilier, Histoire et Patrimoine, ICADE, Reside Etudes, Vinci ...
L'activité immobilière est contrôlable par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes		

Paraphes :

--	--

**Siège social : 9 Esplanade Bénévent 42000 SAINT-ETIENNE T : 04 77 91 24 70 Adresse mail : [associes@cabinetcpc.fr](mailto:associes@cabinetcpc.fr)**

Société adhérente du réseau Magnacarta - [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CPC & ASSOCIÉS au capital de 9 000 € - 483 359 469 RCS SAINT ETIENNE - Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07028648 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA I.A.R.D. 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-26

Liste des partenaires représentant au moins 10% du Chiffre d’Affaires du Cabinet

NOM	Nature	Type d’accord	Mode de rémunération
<b>ODDO ASSET MANAGEMENT</b>	<b>Assureur / Gestionnaire de fonds</b>	Convention de distribution	Rétrocession de commissions
<b>SURAVENIR</b>	<b>Assureur / Gestionnaire de fonds</b>	Convention de distribution	Rétrocession de commissions

**ASSUREUR & GARANT**

Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9

Le Cabinet dispose, conformément à la loi et au Code de Bonne Conduite de son association professionnelle CIF, d’une couverture en responsabilité civile professionnelle couvrant ses diverses activités. Les garanties souscrites et les montants couverts sont conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Votre conseiller s’est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de son association professionnelle CIF disponible en libre accès au siège de l’association ou sur le site internet de l’association.

N° de police : 127 112 630-26	CIF	IAS	IOBSP	Transaction immobilière
<b>Responsabilité civile professionnelle</b>	1.500.000 €	2.000.000 €	1.500.000 €	1.500.000 €
<b>Garantie financière</b>			115.000 €	110.000 €

**INFORMATIONS RELATIVES AUX MODES DE COMMUNICATION ENTRE LE CLIENT ET SON CONSEILLER**

Le client pourra contacter le cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document, le conseiller répondra aux demandes formelles par écrit sur un support durable (mail ou courrier).

Le cabinet pourra mettre à disposition du client un extranet sécurisé dédié au suivi patrimonial.

Dans le cadre de la relation contractuelle des Parties, si les informations légales concernant le Conseiller ou le Cabinet venaient à évoluer, le Conseiller s’engage à communiquer annuellement au Client le document d’entrée en relation mis à jour.

Dès lors qu’il dispose d’un accès régulier à internet, le Client accepte que toutes les communications du Conseiller lui soient transmises sur tout support durable autre que papier, tels que notamment par l’intermédiaire de mails, d’un site internet ou de toute autre solution logicielle mise à la disposition du Client par le Cabinet. La fourniture par le client d’une adresse électronique aux fins de suivi de ses affaires est interprétée comme une preuve de cet accès régulier (article 325-1-A IV RGAMF).

Paraphes :

--	--

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par votre conseiller habituel en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Les destinataires de ces données sont votre conseiller, les salariés ou collaborateurs du cabinet habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en ce qui concerne les données liées à l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce qui prévoit un délai de conservation pendant dix (10) ans à l'issue de la relation d'affaires ou en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Cabinet CPC & ASSOCIÉS M. Damien SABATTIER 9 Esplanade Bénévent 42000 SAINT ETIENNE. damien.sabattier@cabinetcpc.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## MODE DE REMUNERATION

Chaque mission que le client confie au Cabinet est précisément définie et tarifée au préalable dans une lettre de mission dûment signée.

La prestation de conseil pourra faire l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant à 150 € HT de l'heure, soit 180 € TTC de l'heure. Ce tarif sera adapté en fonction de la complexité du dossier et communiqué au client préalablement à toute intervention.

Dans les cas où notre Cabinet serait amené à réaliser un acte d'intermédiation d'une solution de placement, d'épargne ou d'investissement, le Cabinet sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

***Au titre de votre accompagnement, une information plus précise vous sera fournie ultérieurement une fois les supports sélectionnés en fonction de votre situation.***

Paraphes :

--	--

## INFORMATIONS LEGALES RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes pourront rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet, à votre conseiller ou gestionnaire habituel, qui disposera de 10 jours ouvrables pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur dont les coordonnées figurent ci-dessous ou porter le litige devant les tribunaux compétents.

- Le médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris (compétent uniquement pour les litiges entre professionnels)
- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Le médiateur de l'Assurance, La Médiation de l'Assurance TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09 – <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur>
- L'Association Nationale des Médiateurs :  
Pour l'activité d'IOBSP et pour l'activité immobilière : via son site [www.anm-conso.com/site/particulier.php](http://www.anm-conso.com/site/particulier.php) ou par Courrier :  
Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES

## CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée aux autorités de tutelle ou l'association professionnelle à laquelle adhère le cabinet dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Je vous remercie, conformément à la réglementation, d'attester par votre signature de la remise de ces éléments.

Fait à : ..... Le : .. / .. / .....

En deux exemplaires originaux, chaque partie en conservant un exemplaire

Le Conseiller

Le Client

032021

*Le présent document vous est remis dans le respect du règlement général de l'AMF et du code des Assurances, et n'engage en aucun cas les parties à la poursuite d'une relation commerciale*

Paraphes :

--	--

**Siège social : 9 Esplanade Bénévent 42000 SAINT-ETIENNE T : 04 77 91 24 70 Adresse mail : [associes@cabinetcpc.fr](mailto:associes@cabinetcpc.fr)**

Société adhérente du réseau Magnacarta - [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CPC & ASSOCIÉS au capital de 9 000 € - 483 359 469 RCS SAINT ETIENNE - Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07028648 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA I.A.R.D. 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-26

## ANNEXE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, NOTRE METIER : VOUS ACCOMPAGNER

*Dans le cadre de notre activité de conseiller en gestion de patrimoine, nous sommes soumis à différentes réglementations qui nous imposent de vous communiquer un certain nombre de documents préalablement à tout investissement.*

*Afin de mieux nous connaître nous vous transmettons également cette présentation synthétique de nos missions, de nos valeurs et notre méthodologie de travail. Vous pourrez ainsi à tout moment de votre vie personnelle et professionnelle, nous consulter afin que nous puissions vous conseiller, vous aider à réaliser vos projets et sécuriser votre patrimoine.*

### Les architectes de votre patrimoine

Le métier de conseil en gestion de patrimoine consiste à assister, conseiller et guider celles et ceux, **particuliers comme entreprises**, qui désirent **un conseil personnalisé sur l'organisation de leur patrimoine, la préparation de leur avenir, la protection de leur famille et les investissements qu'ils souhaitent réaliser.**

Spécialiste du patrimoine, votre conseil vous offre un service à haute valeur ajoutée, permettant l'optimisation de vos investissements.

Votre conseiller vous propose d'étudier votre situation personnelle et professionnelle sur le plan économique, juridique et fiscal. Il prendra en compte vos actifs et vos objectifs et pourra ainsi dresser un bilan complet (patrimonial, fiscal, successoral) de votre situation professionnelle et personnelle.

Sur la base de ce bilan, votre conseiller pourra ensuite bâtir une stratégie patrimoniale en fonction de vos objectifs et du degré de risque qui vous correspond. Il vous proposera une architecture patrimoniale sur-mesure.

Ne dépendant directement d'aucun réseau bancaire ou compagnie d'assurance, votre conseiller à la liberté de vous proposer, en toute objectivité, les solutions les plus adaptés. **Votre conseiller en gestion de patrimoine vous propose une approche sur mesure constituant une alternative impartiale à l'offre traditionnelle des grands groupes financiers.**

### Des domaines de compétence pluriels

***Une question ? un projet ? un investissement envisagé ? des études à financer ? un changement professionnel ? une retraite à prévoir ?***

Les exemples de questions qui jalonnent votre vie sont infinis. Afin d'aborder ces changements dans la sérénité, votre conseil est compétent pour vous accompagner sur ces multiples thématiques telles que :

- Conseil patrimonial et fiscal,
- Valorisation de patrimoine,
- Protection de la famille,
- Développement des revenus,
- Maîtrise de votre fiscalité,
- Conseil en investissements financiers,
- Placements financiers et contrats d'assurance (vie, capitalisation, retraite, prévoyance-santé),
- Investissements immobiliers

Votre conseiller échange par ailleurs régulièrement avec des professionnels spécialisés (notaires, avocats, experts-comptables) auprès desquels il pourra investiguer pour vous répondre.

### Une relation durable & de confiance

La relation de confiance qui s'établit entre le conseiller en gestion de patrimoine et ses clients à vocation à **s'inscrire dans la durée : votre conseiller est présent pour vous accompagner dans les différentes étapes de votre vie personnelle et professionnelle.**

Votre conseiller vous propose de suivre et adapter l'architecture et les composantes de votre patrimoine selon vos choix de vie, l'évolution des dispositifs fiscaux et légaux et des marchés financiers.

Paraphes :

--	--

**Siège social : 9 Esplanade Bénévent 42000 SAINT-ETIENNE T : 04 77 91 24 70 Adresse mail : [associes@cabinetcpc.fr](mailto:associes@cabinetcpc.fr)**

Société adhérente du réseau Magnacarta - [www.magnacarta.fr](http://www.magnacarta.fr)

SARL CPC & ASSOCIÉS au capital de 9 000 € - 483 359 469 RCS SAINT ETIENNE - Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07028648 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA I.A.R.D. 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-26

### Une profession réglementée

En faisant appel à un conseiller en gestion de patrimoine, vous manifestez votre intention d'initier une relation pérenne avec un professionnel dont l'activité est réglementée et régulièrement contrôlée.

Votre conseiller en gestion de patrimoine s'est en effet engagé à respecter **une charte déontologique gage de son professionnalisme et des valeurs auxquelles il adhère** à savoir notamment :

- Le respect des dispositions réglementaires et déontologiques tant à l'égard des clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence, diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de ses clients, de leur expérience et de leurs objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel

Votre conseiller s'engage à suivre annuellement les formations réglementaires imposées par les différents statuts professionnels qu'il détient. Il s'appuie par ailleurs sur l'organisation d'un groupement national, Magnacarta, qui propose des services à destination des professionnels de la gestion de patrimoine afin de renforcer la qualité de notre prestation.

Votre Conseiller s'engage enfin à souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et dont les conditions et garanties répondent aux exigences légales.

Afin de vous accompagner, notre cabinet vous propose différents types de prestations pouvant être réalisées ponctuellement ou **sous forme d'abonnement annuel** dit abonnement de suivi patrimonial dont les prestations incluses varient en fonction de la formule choisie

FORMULES D'ABONNEMENT			
Description	Essentiel	Confort	Sérénité
<b>Rendez-vous annuel</b> Physique ou à distance avec votre conseiller	1	1	2
<b>Newsletter patrimoniale</b> trimestrielle	●	●	●
<b>Espace Patrimonial &amp; Financier digital</b>	●	●	●
<b>Conseil sur la gestion de fonds et préconisation d'arbitrage</b>	●	●	●
<b>Analyse de vos assurances de personnes et mise en place de la substitution le cas échéant</b>	●	●	●
<b>Envoi d'une situation</b>		Semestriel	Trimestriel
<b>Audit des avoirs extérieurs</b>		●	●
<b>Bilan patrimonial annuel</b>		●	●
<b>Archivage électronique des documents (GED)</b>			●
<b>Assistance administrative à la déclaration d'impôts (accessoire à une mission principale de gestion de patrimoine)</b>			
<b>TARIF MENSUEL</b>	<b>14 € TTC / mois</b>	<b>23 € TTC / mois</b>	<b>50 € TTC / mois</b>

Paraphes :

--	--

**Siège social : 9 Esplanade Bénévent 42000 SAINT-ETIENNE T : 04 77 91 24 70 Adresse mail : associes@cabinetcpc.fr**

Société adhérente du réseau Magnacarta - www.magnacarta.fr

SARL CPC & ASSOCIÉS au capital de 9 000 € - 483 359 469 RCS SAINT ETIENNE - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07028648 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA I.A.R.D. 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. N° Police Responsabilité Civile Professionnelle n°127112630-26